

SITRN - Projet de budget 2020		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	%	Comptes 2018	Ecarts
Charges d'exploitation		4'600'400	4'316'500	283'900	6.58	4'284'348	316'052
30	Charges de personnel	1'924'200	1'754'700	169'500	9.66	1'662'585	261'615
300	Autorités et commissions	4'500	4'500	0	0.00	2'175	2'325
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'326'400	1'300'500	25'900	1.99	1'155'006	171'394
303	Travailleurs temporaires	245'000	137'700	107'300	77.92	199'931	45'069
304	Allocations	11'400	12'000	-600	-5.00	13'233	-1'833
305	Cotisations patronales	326'900	290'000	36'900	12.72	280'552	46'348
309	Autres charges de personnel	10'000	10'000	0	0.00	11'688	-1'688
							0
31	Charges de biens, service, autres charges d'exploitation	2'652'900	2'541'200	111'700	4.40	2'578'590	74'310
310	Charges de matériel et de marchandises	230'000	192'400	37'600	19.54	188'074	41'926
31000.00	Matériel de bureau	7'000	7'000	0	0.00	5'818	1'182
31010.00	Matériel et frais de nettoyage	10'000	10'000	0	0.00	6'822	3'178
31010.01	Achat matériel	5'000	5'000	0	0.00	5'467	-467
31020.00	Affiches	10'000	8'000	2'000	25.00	13'221	-3'221
31020.01	Programmes	75'000	65'000	10'000	15.38	68'671	6'329
31020.02	Flyers	17'000	17'000	0	0.00	17'771	-771
31020.03	Journaux	15'000	12'400	2'600	20.97	14'537	463
31020.04	Radio TV-Multimédia	50'000	40'000	10'000	25.00	33'955	16'045
31020.05	Affichage	28'000	15'000	13'000	86.67	6'371	21'629
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	0	0	0	0.00	0	0
31051.00	Frais de représentation et réception	13'000	13'000	0	0.00	15'440	-2'440
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	14'000	14'000	0	0.00	20'872	-6'872
31100.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau	0	0	0	0.00	9'860	-9'860
31110.00	Acquisition de machines et outils	3'000	3'000	0	0.00	1'193	1'807
31130.00	Acquisition de matériel informatique	11'000	11'000	0	0.00	9'819	1'181
312	Alimentation et élimination	104'500	104'500	0	0.00	113'753	-9'253
31200.00	Eau	7'000	7'000	0	0.00	2'666	4'334
31200.01	Electricité	43'000	43'000	0	0.00	51'891	-8'891
31200.02	Gaz	0	0	0	0.00	0	0
31200.03	Mazout	2'500	1'500	1'000	66.67	2'249	252
31200.04	Chauffage à distance	50'000	50'000	0	0.00	54'885	-4'885
31200.05	Taxe déchets solides	2'000	3'000	-1'000	-33.33	2'062	-62
313	Prestations de services et honoraires	1'212'100	1'142'600	69'500	6.08	1'162'159	49'941
31300.00	Frais d'impression - documents	9'000	9'000	0	0.00	4'350	4'650
31300.01	Frais de billetterie	62'000	57'000	5'000	8.77	44'474	17'526
31300.02	Location matériel	7'000	5'000	2'000	40.00	11'970	-4'970
31300.03	Frais de surveillance	0	0	0	0.00	0	0
31300.04	Frais bancaires et postaux	3'000	3'000	0	0.00	3'141	-141
31300.05	Frais de téléphones et télécommunications	15'000	15'000	0	0.00	18'194	-3'194
31300.06	Cotisations	10'100	10'100	0	0.00	1'800	8'300
31300.07	Frais de ports	10'500	10'500	0	0.00	8'372	2'128
31300.49	Autres prestations de tiers	0	0	0	0.00	600	-600
31300.50	Cachets	710'000	650'000	60'000	9.23	721'240	-11'240
31300.51	Déplacements	60'000	60'000	0	0.00	51'270	8'730
31300.52	Hébergement	60'000	70'000	-10'000	-14.29	56'743	3'257
31300.53	Repas-catering	40'000	40'000	0	0.00	33'661	6'339
31300.54	Création	100'000	100'000	0	0.00	100'128	-128
31320.00	Honoraires tenue comptabilité	23'000	23'000	0	0.00	21'990	1'010
31320.01	Honoraires fiduciaire	20'000	20'000	0	0.00	17'273	2'727
31320.02	Honoraires RH (traitement salaires)	12'000	0	12'000	0.00	0	12'000
31332.00	Contrat de prestation informatique	59'000	59'000	0	0.00	52'923	6'077
31340.00	Primes d'assurances véhicules	0	0	0	0.00	0	0
31340.01	Primes d'assurances RC et choses	4'500	4'000	500	12.50	4'307	193
31370.00	Impôts et taxes	7'000	7'000	0	0.00	9'724	-2'724

SITRN - Projet de budget 2020		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	%	Comptes 2018	Ecarts
314	Travaux de gros entretien	47'500	55'500	-8'000	-14.41	47'997	-497
31400.00	Entretien espaces verts	5'500	5'500	0	0.00	6'464	-964
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	42'000	50'000	-8'000	-16.00	41'533	467
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	56'000	57'000	-1'000	-1.75	50'166	5'834
31500.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	0	0	0	0.00	0	0
31510.00	Entretien de machines et outils	55'000	55'000	0	0.00	49'678	5'322
31510.01	Entretien de véhicules	0	0	0	0.00	0	0
31530.00	Entretien de matériel informatique	0	0	0	0.00	0	0
31590.00	Divers (Autres march. consommées)	1'000	2'000	-1'000	-50.00	488	512
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	864'400	864'400	0	0.00	865'003	-603
31600.00	Loyer SAITRN	850'000	850'000	0	0.00	849'996	4
31600.01	Loyer Faubourg Hôpital 19 et autres	10'400	10'400	0	0.00	11'700	-1'300
31610.01	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations (hors véhicules)	4'000	4'000	0	0.00	3'307	693
317	Dédommagements	22'400	21'800	600	2.75	23'675	-1'275
31700.00	Frais de repas	3'500	3'400	100	2.94	1'242	2'258
31700.01	Frais de déplacement (véhicule privé)	2'900	2'900	0	0.00	2'742	158
31700.02	Frais de déplacement (autres)	8'000	7'500	500	6.67	7'916	84
31700.03	Frais Mobility	6'000	6'000	0	0.00	11'406	-5'406
31700.09	Autres frais (hors repas et déplacements)	2'000	2'000	0	0.00	369	1'631
318	Réévaluations sur créances	0	0	0	0.00	2'603	-2'603
319	Diverses charges d'exploitation	102'000	89'000	13'000	14.61	104'290	-2'290
31920.00	Indemnisation de droits - SSA/SUISA	90'000	80'000	10'000	12.50	94'778	-4'778
31990.00	Divers bureau, administration	2'000	2'000	0	0.00	2'230	-230
31990.01	Divers promotion	10'000	7'000	3'000	42.86	7'282	2'718
33	Amortissements du patrimoine administratif	23'300	20'600	2'700	13.11	33'174	-9'874
330	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	18'100	7'200	10'900	151.39	19'774	-1'674
33000.00	Amortissements planifiés, terrains PA du compte général	0	0	0	0.00	0	0
33006.00	Amortissements planifiés, biens meubles PA du compte général	13'000	6'400	6'600	103.13	15'230	-2'230
33009.00	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles	5'100	800	4'300	537.50	4'544	557
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	5'200	13'400	-8'200	-61.19	13'400	-8'200
33200.00	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles	5'200	13'400	-8'200	-61.19	13'400	-8'200
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0.00	10'000	-10'000
	Revenus d'exploitation	-4'255'400	-3'958'900	-296'500	7.49	-3'938'475	-316'925
42	Taxes	-873'000	-1'038'000	165'000	-15.90	-976'088	103'088
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-126'000	-85'000	-41'000	48.24	-163'113	37'113
42400.00	Location de matériel	-1'000	-1'000	0	0.00	-850	-150
42400.01	Commission de billetterie	-40'000	-67'000	27'000	-40.30	-61'393	21'393
42400.02	Remb. Frais entr. Restaurant	-9'000	-9'000	0	0.00	-9'660	660
42400.03	Mandats	-16'000	-8'000	-8'000	100.00	-8'000	-8'000
42400.99	Autres prestations de tiers	-60'000	0	-60'000	0.00	-83'210	23'210
425	Recette sur ventes	-747'000	-903'000	156'000	-17.28	-812'975	65'975
42500.00	Ventes billetterie	-745'000	-900'000	155'000	-17.22	-810'987	65'987
42500.01	Ventes produits dérivés	0	0	0	0.00	0	0
42500.99	Autres produits (billetterie)	-2'000	-3'000	1'000	-33.33	-1'988	-12
426	Remboursements	0	-50'000	50'000	-100.00	0	0
42600.00	Remboursement de tiers	0	-50'000	50'000	-100.00	0	0
43	Revenus divers	-235'000	-205'000	-30'000	14.63	-234'640	-360
439	Autres revenus	-235'000	-205'000	-30'000	14.63	-234'640	-360
43900.00	Sponsoring	-180'000	-170'000	-10'000	5.88	-179'938	-62
43900.01	Dons	0	0	0	0.00	-2'500	2'500
43900.02	Association des Amis	-30'000	-10'000	-20'000	200.00	-20'555	-9'445
43900.03	Participation restaurant	-15'000	-18'000	3'000	-16.67	-15'154	154
43900.99	Autres recettes	-10'000	-7'000	-3'000	42.86	-16'493	6'493
46	Revenus de transfert	-3'147'400	-2'715'900	-431'500	15.89	-2'727'747	-419'653
4621900	Compensation pour charges villes centre	-853'000	0	-853'000	0.00	-1'000	-852'000
46320.00	Subventions des communes et synd. intercommunaux	-20'000	-20'000	0	0.00	-30'000	10'000
46320.01	Subventions des communes membres	-2'269'400	-2'695'900	426'500	-15.82	-2'696'747	427'347
46360.00	Subv. des org. privées à but non lucratif	-5'000	0	-5'000	0.00	0	-5'000
	Résultat des activités d'exploitation	345'000	357'600	-12'600	-3.52	345'873	-873

SITRN - Projet de budget 2020		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	%	Comptes 2018	Ecart
34	Charges financières	0	0	0	0.00	0	0
344	Réévaluations, immobilisations patrimoine financier	0	0	0	0.00	0	0
44	Revenus financiers	-327'000	-347'000	20'000	-5.76	-314'562	-12'438
440	Revenus des intérêts	0	0	0	0.00	0	0
442	Revenus de participations patrimoine financier	-20'000	-20'000	0	0.00	-20'000	0
44200.00	Dividendes	-20'000	-20'000	0	0.00	-20'000	0
444	Réévaluations, immobilisations patrimoine financier	0	0	0	0.00	-6'450	6'450
44400.00	Adaptation des titres aux valeurs marchandes	0	0	0	0.00	-6'450	6'450
447	Produit des biens-fonds patrimoine administratif	0	-310'000	310'000	-100.00	0	0
44700.00	Loyer restaurant (inactif)	0	-44'000	44'000	-100.00	0	0
44700.01	Loyer appartement théâtre (inactif)	0	-10'000	10'000	-100.00	0	0
44700.99	Autres loyers (inactif)	0	-16'000	16'000	-100.00	0	0
44720.00	Location grande salle (inactif)	0	-200'000	200'000	-100.00	0	0
44720.01	Location petite salle (inactif)	0	-40'000	40'000	-100.00	0	0
448	Produits des biens-fonds loués	-307'000	-17'000	-290'000	1705.88	-288'112	-18'888
44800.00	Loyer restaurant	-44'000	0	-44'000	0.00	-43'498	-502
44800.01	Loyer appartement théâtre	-14'000	0	-14'000	0.00	-14'110	110
44800.99	Autres loyers	-22'000	0	-22'000	0.00	-24'922	2'922
44820.00	Location grande salle	-170'000	0	-170'000	0.00	-127'639	-42'361
44820.01	Location petite salle	-40'000	0	-40'000	0.00	-61'514	21'514
44890.00	Charges restaurant	-17'000	-17'000	0	0.00	-16'428	-572
	Résultat provenant de financements	-327'000	-347'000	20'000	-5.76	-314'562	-12'438
	Résultat opérationnel	18'000	10'600	7'400	69.81	31'312	-13'312
38	Charges extraordinaires	0	10'000	-10'000	-100.00	0	0
389	Attributions au capital propre	0	10'000	-10'000	-100.00	0	0
38920.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	10'000	-10'000	-100.00	0	0
38960.00	Attributions aux réserves de réévaluation	0	0	0	0.00	0	0
48	Revenus extraordinaires	-21'200	-20'600	-600	2.91	-33'174	11'974
489	Prélèvements sur le capital propre	-21'200	-20'600	-600	2.91	-33'174	11'974
48920.00	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	0.00	0	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	-21'200	-20'600	-600	2.91	-33'174	11'974
	Résultat extraordinaire	-21'200	-10'600	-10'600	100.00	-33'174	11'974
	Total du compte de résultats	-3'200	0	-3'200	0.00	-1'862	-1'338

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Projet de budget 2020

INTRODUCTION

L'exercice 2020 est le premier à intégrer les effets de la réforme de la loi sur la péréquation financière intercommunale, qui prévoit une compensation pour surcharge structurelle pour les villes-centre. La part du montant annuel de la péréquation verticale de l'Etat attribuée à la Ville de Neuchâtel pour les années 2020 à 2023 est de 6 mios de francs par an, dont 1,5 mios pour les syndicats intercommunaux sport et culture dont les activités participent au rayonnement cantonal, charge à ces derniers de réduire le montant du déficit (contributions) à répartir entre les communes membres et de maintenir, améliorer ou étendre les prestations en faveur du public et des usagers.

Les Comités de direction des trois syndicats concernés proposent de répartir le montant de la péréquation verticale proportionnellement à la moyenne de leurs 4 derniers exercices annuels, la moitié du montant obtenu étant destinée à réduire les contributions des communes membres. Pour le Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, ce montant s'élève à 853'000 francs, dont la moitié est portée en déduction des contributions des communes membres, ainsi que le montre le tableau de répartition des contributions à la suite du budget 2020.

L'autre moitié de ce montant est injectée dans le budget du théâtre et vient directement améliorer ou étendre les prestations en faveur du public et des usagers.

La page suivante présente les actions prévues dans le cadre du budget 2020.

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Actions mises en place en faveur des communes, du public et des usagers dès 2020, année anniversaire du Passage

Réduction du financement à charge des communes : 50% du montant de 853'000 francs restitué aux communes en 2020, soit 426'500.

Une **nouvelle politique tarifaire**, plus accessible et plus simple dès l'ouverture de la saison 20-21 du Passage :

- Réduction du prix des places pour les moins de 15 ans : tarif de 10.- sur tous les spectacles.
- Réduction du prix des places pour les familles : 50% du tarif pour l'accompagnant (un adulte un enfant) sur tous les spectacles familles.
- Tarifs plus avantageux pour tous sur la majorité des spectacles : baisse moyenne de 15 à 20% sur le prix des places selon les spectacles, sauf accueils exceptionnels.

A noter que toutes les réductions existant déjà pour les habitants des communes membres du SITRN sont maintenues et cumulables, à savoir réduction de 5% à 25% sur le prix des places selon l'abonnement retenu, le Pass à 15.- offrant une réduction de 10% pour l'achat des places individuelles ainsi que le Pass'jeune à 10.- pour les étudiants et apprentis, permettant à ces derniers d'obtenir leur place à 10.- sur tous les spectacles de la saison.

Un **tarif préférentiel** encore plus avantageux sur les **locations** dès le 1^{er} janvier 2020 pour les associations et sociétés à but non lucratif des communes membres du SITRN : 50% au lieu de 20% (hors frais de personnel).

Des **actions spéciales** à l'automne 2020 dans le cadre des **20 ans du Passage** :

- plusieurs représentations publiques proposées gratuitement ou à 20.- aux habitants des communes membres du SITRN ;
- organisation de spectacles hors les murs dans ces mêmes communes ;
- accueil de spectacles « événements ».

Un **renforcement des activités en faveur des écoles de Neuchâtel et du Littoral**, de la médiation jeune public et tout public dès janvier 2020 avec notamment :

- une réduction du tarif pour les écoles : 10.- au lieu de 15.- ;
- une augmentation des représentations scolaires hors les murs, ateliers, interventions dans les classes, rencontres avec les équipes artistiques... ;
- une augmentation des activités pour les publics autres que scolaires, notamment envers les jeunes, les familles, les aînés, les défavorisés en renforçant les collaborations avec les centres de loisirs et le monde associatif et socio-culturel du Littoral.

Ainsi qu'un **renforcement de la promotion et des activités de développement des publics**, en s'appuyant notamment sur la baisse du prix des places, pour gagner des nouveaux publics et fidéliser les publics existants. Pour y parvenir, le Passage prévoit les actions suivantes :

- développement de l'identité numérique du Passage sur les réseaux sociaux, en particulier avec la création de contenus vidéos ;
- refonte du programme de saison et du site www.theatredupassage.ch, vitrines du Passage ;
- renforcement de la présence du Passage dans l'espace public (Neuchâtel et Littoral) au moyen de campagnes d'affichage plus régulières ;
- introduction d'une solution performante pour le suivi des données billetterie et d'outils de marketing digital permettant de s'adresser au public de façon plus réactive et ciblée.

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Projet de budget 2020 - commentaires

CHARGES D'EXPLOITATION

30 (300 à 309) Charges de personnel

Le projet de budget 2020 présente une augmentation des charges de personnel de 169'500 francs. Abstraction faite de l'augmentation statutaire liée aux mécanismes salariaux et d'une augmentation de la part patronale des cotisations LPP résultant du passage de primauté des prestations en primauté des cotisations, cette augmentation de charges s'explique par les ressources supplémentaires nécessitées pour mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de la péréquation. Il s'agit uniquement de contrats à durée déterminée ou de mandats.

310 Charges de matériel et de marchandise

Le total de ce groupe de comptes augmente de 37'600 francs en raison de la refonte du programme de saison et des campagnes d'affichage supplémentaire prévues pour renforcer la présence du Passage dans l'espace public et promouvoir la nouvelle politique tarifaire.

311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif

Sans changement par rapport au budget 2019

312 Alimentation et élimination

Le total des comptes de cette rubrique est inchangé.

313 Prestations de services et honoraires

Dans la présentation des comptes selon le plan comptable MCH2, ce groupe de comptes comprend également les charges de spectacle (compte 31300.50 en tant que prestations de services). L'augmentation de 69'500 francs provient essentiellement de ces dernières en raison des actions spéciales prévues en 2020 dans le cadre des 20 ans financées par la péréquation. A relever par ailleurs que la Direction des Ressources humaines de la Ville de Neuchâtel ayant décidé de ne plus gérer le traitement des salaires du SITRN à partir de juillet 2020, il a fallu estimer et porter au budget un montant correspondant à six mois d'honoraires pour cette tâche. Ce chiffre devra être encore revu pour une année complète dès 2021.

314 Travaux de gros entretien

La diminution de charges de 8'000 francs s'explique par un renouvellement de certaines installations dès 2020. Les frais de maintenance devraient diminuer en conséquence.

315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles

Pratiquement sans changement par rapport à 2019.

316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation

Sans changement par rapport au budget 2019

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

317 Dédommagements

Pratiquement sans changement par rapport à 2019.

319 Diverses charges d'exploitation

Les spectacles joués à partir d'œuvres libres de droits étant de plus en plus rares, une estimation haute des droits d'auteur a été retenue afin de prendre en compte l'augmentation continue de ces coûts sur les dernières années.

330 Amortissement des immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Une part des amortissements sous ce groupe de comptes est liée aux retraitements qui ont dû être effectués en 2018 dans le cadre du passage au MCH2. Pour 2020, il s'agit d'un montant de 16'000 francs. Ces amortissements trouvent leur exacte contrepartie par un prélèvement à la réserve constituée à cet effet (groupe de comptes 489). Le solde, soit 2'100 francs, correspond aux amortissements liés aux acquisitions dès 2018.

332 Amortissement des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif

Les amortissements figurant sous ce groupe de comptes sont tous liés aux retraitements effectués dans le cadre du passage au MCH2. Pour 2020, il s'agit d'un montant de 5'200 francs qui trouve également sa contrepartie par un prélèvement à la réserve constituée dans le groupe de comptes 489.

35 Attribution aux fonds et financements spéciaux

REVENUS D'EXPLOITATION

424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services

La diminution de 27'000 francs prévue l'an prochain pour le compte de billetterie (42400.01) résulte de la fermeture pour travaux du Temple du Bas jusqu'en décembre 2020. Les 60'000 francs portés au budget pour autres prestations de tiers (compte 42400.99) en 2020 proviennent de la refacturation des représentations scolaires, qui figuraient jusqu'en 2019 dans remboursements de tiers (compte 426000.00).

425 Recettes sur vente

La diminution de 155'000 francs des recettes de billetterie par rapport à 2019 résulte, pour une part, de l'introduction de la nouvelle politique tarifaire du Passage à partir de septembre 2020 (on en verra pleinement les effets sur le budget 2021) et, d'autre part, des spectacles gratuits ou à 20.- qui seront proposés à la population dans le cadre des 20 du Passage.

426 Remboursements

Les recettes des représentations scolaires figuraient jusqu'en 2019 dans le compte 42600.00 sont dès 2020 comptabilisées dans autres prestations de tiers (compte 42400.99).

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

439 Autres revenus

L'augmentation de recettes prévues pour ce groupe de comptes s'explique principalement par un montant de 20'000 francs provenant de la Loterie romande versé par l'Association des Amis en plus des cotisations de ses membres, ainsi que par un montant supplémentaire de 10'000 francs espéré des annonceurs en raison de la refonte du programme de saison, qui comportera plus de pages.

46 (462 à 463) Revenus de transfert

Ce groupe de comptes comporte la compensation pour surcharge structurelle provenant de la nouvelle péréquation financière cantonale verticale, les subventions des communes membres au titre de leur participation au syndicat, les subventions des communes pour des manifestations ou projets spécifiques (ici : soutien de la Ville de Neuchâtel de 20'000 francs aux résidences locales) ainsi que les soutiens d'organismes à but non lucratif (ici : participation de l'AdN à un accueil en mars 2020 dans la saison du Passage pour 5'000 francs). Comme mentionné en introduction, le 50% du montant provenant de la péréquation verticale est reversé intégralement aux communes membres, qui voient ainsi leurs contributions diminuer de 15% environ par rapport à 2019.

439 Revenus de participation du patrimoine financier

Sans changement par rapport au budget 2019

447 Produits des biens-fonds du patrimoine administratif

Ce groupe de comptes n'est plus utilisé dès 2020 en raison du passage au MCH2.

448 Produits des biens-fonds loués

Ce groupe de comptes est utilisé dès 2020 en remplacement du groupe de comptes mentionné ci-dessus. Il comporte les recettes provenant des locations de salle, qui sont estimées en baisse de 30'000 francs du fait de la réduction de 50% au lieu de 20% appliquée aux associations et sociétés à but non lucratif des communes membres du SITRN.

389 Attributions au capital propre (charges)

L'attribution au fonds des 20 ans du Passage (10'000 francs/an) la même année où il doit être utilisé (2020) ne se justifie pas.

489 Prélèvements sur le capital propre (revenus)

C'est sous ce groupe de comptes que figure la contrepartie de 21'200 francs correspondant aux amortissements liés à la reprise d'actifs depuis 2018. Pour des explications détaillées sur la création de la réserve liée au retraitement suite au passage au MCH2, nous vous renvoyons aux commentaires accompagnant les comptes 2018.

Total du compte de résultat prévu au budget 2020

Tel que présenté, le budget 2020 dégage un résultat positif de 3'200 francs. Il appartiendra au Conseil intercommunal de prendre une décision sur le résultat lors de l'examen des comptes 2020.

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Commission financière

Aux membres du Syndicat intercommunal du
Théâtre régional de Neuchâtel

Rapport de la Commission financière du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel sur le projet de budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel s'est réunie le 2 octobre 2019, pour examiner le budget de l'exercice 2020.

Etaient présents Mmes Anne Kaufmann et Martine Steiger Burgos, MM. Jean-Michel Buschini, Claude L'Eplattenier et François Chédel pour la Commission financière, MM. Stéphane Cancelli, secrétaire général et Robert Mirza, administrateur, pour le Théâtre régional de Neuchâtel / Théâtre du Passage.

Nous avons salué ou constaté plusieurs aspects inédits. Premièrement, en raison de la réforme de la loi sur la péréquation financière intercommunale, l'exercice 2020 intègre la subvention cantonale qui en découle. Cet apport supplémentaire permet, d'une part, de baisser la contribution des communes membre du Syndicat à hauteur de CHF 426'500. D'autre part, et nous l'avons salué, cette subvention permet au Théâtre du Passage de réviser ces tarifs de billetterie et de location de salles, avec des baisses substantielles, ce qui rendra tant les spectacles que les infrastructures plus accessibles à la population.

Nous avons également pris bonne note des conditions financières et des projets attendus pour les 20 ans du Passage qui prévoient notamment d'organiser des spectacles hors les murs et de proposer gratuitement ou à CHF 20.- des représentations à la population.

En revanche, un questionnement est apparu concernant la décision de la Direction des Ressources humaines de la Ville de Neuchâtel de ne plus gérer le traitement des salaires du SITRN, décision qui engendre une charge supplémentaire de CHF 12'000.- pour six mois pour le Théâtre du Passage. Les membres de la Commission se sont en effet interrogés quant à ce désengagement de la Direction précitée, qui bénéficie pourtant de toutes les ressources et du savoir-faire nécessaire au traitement des salaires, au contraire du SITRN.

Enfin, nous prenons note qu'un exercice excédentaire de CHF 3'200.- est prévu.

Outre les commentaires figurant en annexe du budget, auxquels nous nous permettons de vous renvoyer, nous avons obtenu toutes les réponses souhaitées à nos questions. Le projet de budget 2020 a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents avec remerciements à la direction pour la qualité de son travail.

En conséquence, nous vous recommandons d'adopter ce budget tel qu'il vous est présenté.

Le rapporteur

François Chédel



Neuchâtel, le 10 octobre 2019

Tableau de répartition / contributions 2020 à charge des communes membres du SITRN

Code postal	Communes	Population*	Eloignement E	Population P	%	Budget 2020		Budget 2019		Différence	*Par hab. 2020	
						SFr.	2'269'400.00	SFr.	2'695'900.00			
2000	Neuchâtel	33'355	100	33'355	57.29%	SFr.	1'300'139.26	SFr.	1'544'481.10	SFr.	-244'341.83	38.98
2068	Hauterive	2'623	90	2'361	2.84%	SFr.	64'560.87	SFr.	78'157.09	SFr.	-13'596.22	24.61
2072	Saint-Blaise	3'211	90	2'890	3.48%	SFr.	79'026.22	SFr.	95'164.86	SFr.	-16'138.64	24.61
2074	La Tène	5'012	80	4'010	4.83%	SFr.	109'652.29	SFr.	130'097.87	SFr.	-20'445.58	21.88
2087	Cornaux	1'563	50	782	0.94%	SFr.	21'383.57	SFr.	25'986.82	SFr.	-4'603.25	13.68
2017	Boudry	6'159	60	3'695	4.45%	SFr.	101'038.72	SFr.	120'496.18	SFr.	-19'457.46	16.41
2016	Cortaillod	4'731	60	2'839	3.42%	SFr.	77'631.64	SFr.	93'821.28	SFr.	-16'189.64	16.41
2013	Milvignes	8'985	70	6'290	7.58%	SFr.	171'998.25	SFr.	206'780.27	SFr.	-34'782.02	19.14
2034	Peseux	5'809	90	5'228	6.30%	SFr.	142'958.17	SFr.	171'650.67	SFr.	-28'692.50	24.61
2035	Corcelles-Cormondrèche	4'759	80	3'807	4.59%	SFr.	104'101.33	SFr.	124'297.63	SFr.	-20'196.30	21.87
2024	La Grande Béroche	8'860	40	3'544	4.27%	SFr.	96'909.67	SFr.	104'966.23	SFr.	-8'056.56	10.94
Totaux		85'067		68'801	100%	SFr.	2'269'399.99	SFr.	2'695'900.00	SFr.	-426'500.01	
Totaux sans la Ville de Neuchâtel		51'712		35'446	42.71%	SFr.	969'260.74	SFr.	1'151'418.90			

* (source : ne.ch situation au 31.12.18)

Excédent de dépenses 2020 : 2'269'400.00 (La diminution de Fr. 426'500 résulte de la nouvelle péréquation cantonale verticale pour les années 2020 à 2023)

Répartition des contributions des communes membres

E Eloignement, coefficient de pondération

P Population pondérée par commune

Commentaires

Suite à l'adoption du tableau de répartition du 20 décembre 1999 (adhésion de la commune de Bôle et non-participation des communes de Cressier et du Landeron), la part fixe de la Ville de Neuchâtel à l'excédent de dépenses annuel est passée de 55% à 57,29%.

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2013, de la commune de Milvignes a pour conséquence l'ajout de celle-ci au tableau de répartition en remplacement des communes d'Auviernier, Bôle et Colombier. Le coefficient d'éloignement de Milvignes par rapport à Neuchâtel a été fixé à 70% par le Conseil intercommunal. Il en résulte que la contribution de la nouvelle commune est équivalente au cumul des trois anciennes communes concernées. Le solde de l'excédent annuel, soit 42,71 %, est réparti entre les onze autres communes en fonction de la population P et du coefficient E d'éloignement.

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2018, de la commune de La Grande Béroche a pour conséquence l'ajout de celle-ci au tableau de répartition en remplacement des communes de Bevaix et Gorgier. La contribution de La Grande Béroche est fixée en tenant compte du total des habitants de la nouvelle commune et d'un coefficient d'éloignement par rapport à Neuchâtel de 40%.

La contribution de la Grande Béroche au SITRN pour 2018 et 2019 a été fixée selon un mécanisme provisoire adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 28 mars 2018.